



Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Région

77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

FRAPNA Ain

44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche

39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme

38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère

M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire

4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône

22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Savoie

26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie

PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org



Monsieur Fabrice HUGELE, Maire
MAIRIE DE SEYSSINS
Hôtel de Ville
38180 Seyssins

Grenoble, le 16 mars 2017

Réf. : CG/JP/BAm/n° 26
Aff. : SOL 1107

Objet : Décharges sauvages sur votre commune

Contact : Elodia Bonel – 04 76 42 98 16 juridique-isere@frapna.org

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous signaler l'existence d'un dépôt sauvage de déchets sur le territoire de votre commune.

Ce dépôt est situé au pied de la digue du Drac, côté opposé à la rivière à l'arrière du n° 69 de la rue des Allobroges, juste avant la clôture du marchand de bois Oddos - en venant de Seyssinet (localisation et photo en annexe).

Nous avons notamment constaté un gros tas de terre et de gravats, des pierres, une douzaine de gros pneus, des ferrailles, trois appareils de chantier hors d'usage, deux cabanons métalliques délabrés. L'ensemble couvre une quarantaine de mètres, est clos de tous côtés par un grillage. Côté rue, la maison sise au n° 69 est entourée sur deux façades de débris divers bien visibles depuis la voie.

Des moyens légaux vous permettent d'intervenir mais peut-être ne sera-t-il pas nécessaire d'y recourir ; je vous les rappelle néanmoins.

1. En tant que garant de l'ordre public, vous pouvez prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques (Code général des collectivités territoriales - Article L2212-2), étant rappelé que la surveillance et la prévention en matière de salubrité publique relève des agents de la police municipale (Art L 2212-5 du CGCT).
2. En vertu de **l'art. L.541-3 du code de l'environnement**, vous pouvez **mettre en demeure le responsable** de procéder aux travaux d'enlèvement. En cas de refus de la part de l'intéressé, vous pouvez **faire exécuter d'office les travaux aux frais du responsable**. Il

vous est même possible d'obliger le responsable à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux qui sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

3. Enfin, et à titre préventif, vous pourriez envisager d'installer des panneaux précisant que tout dépôts de déchet est interdit dans cette zone.

A titre informatif, un livret a été rédigé par la FRAPNA Isère à destination des élus pour lutter contre les décharges sauvages (<http://www.frapna-38.org>). Notre équipe technique et nos bénévoles demeurent au besoin à votre disposition.

Ce dépôt a été renseigné sur notre site « Les sentinelles de l'environnement » (<http://sentinelle-environnement.fr/>). Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous tenir informés, afin que nous puissions indiquer au public sa résorption.

Confiant en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma sincère considération.

Chantal GEHIN
Présidente FRAPNA Isère

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'C. Gehin', written in black ink.

Nota Bene : Nous avons remarqué contre la clôture de la déchetterie et près de la route menant au fort de Comboire une petite décharge d'environ 2 m². Nous constatons avec satisfaction que vous avez fait le nécessaire pour la résorber.

ANNEXE

Localisation du dépôt situé au pied de la digue du Drac

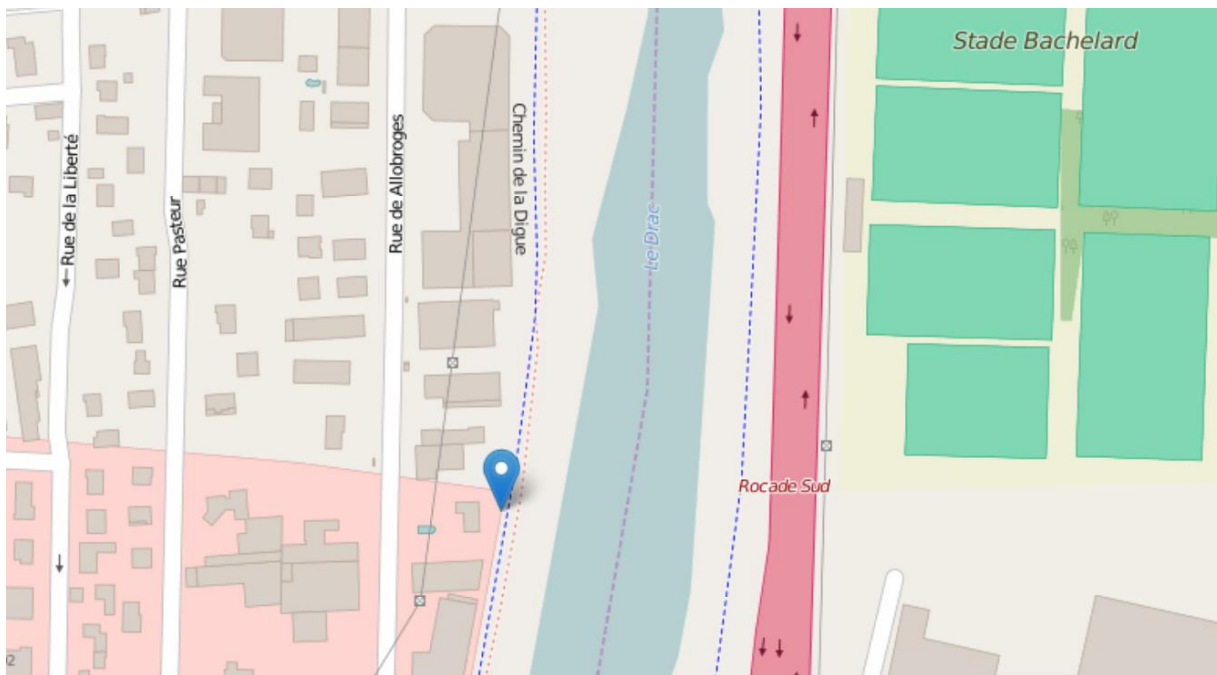


Photo du dépôt

